

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
POSTE	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste]
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 31 JANVIER

La loi contre les dénonciateurs

Le projet de loi que certains députés et sénateurs vont essayer de faire voter, est une énormité judiciaire.

On voit le but.

Il s'agit d'assurer la sécurité des tripoteurs contre la dénonciation.

M. Delahaye, disent-ils, a dénoncé des malversations sans désigner les coupables ; il ne faut pas qu'on puisse ainsi porter des accusations contre une collectivité, sans que celle-ci puisse poursuivre l'accusateur.

D'abord la dénonciation de M. Delahaye a produit ses fruits, puisqu'une dizaine de membres du Parlement sont déclarés justiciables devant la Cour d'assises.

Ne parlons pas de ceux que la Commission d'enquête et le parquet n'ont pas su ou n'ont pas voulu découvrir.

Revenons au projet qui permettra aux collectivités de poursuivre devant les tribunaux les dénonciateurs qui ne fourniront pas de noms, et examinons les résultats de cette loi.

Ainsi donc, si quelqu'un dit on écrit qu'il y a des tripoteurs au Parlement, les présidents du Sénat ou de la Chambre enverront du papier timbré au dénonciateur.

Si quelqu'un dit ou écrit qu'il y a des notaires indécents, le président de la Chambre des notaires le poursuivra.

Si quelqu'un dit ou écrit que les avoués et les huissiers majoraient indument leurs frais, ces honorables officiers ministériels poursuivront.

Si l'on prétend qu'il y a des percepteurs qui mangent la grenouille, les percepteurs poursuivront.

Si l'on dit ou si l'on écrit qu'il y a des banquiers malhonnêtes, la Chambre syndicale des banquiers poursuivra.

Tout le monde est honnête, et celui qui osera dire qu'il y a des exceptions sera poursuivi et condamné.

Telles seront les conséquences de la loi présentée par des gens affolés d'avoir vu mettre à nu les tares de quelques-uns de leurs amis.

A moins que ces braves législateurs ne fassent cette loi exclusivement pour eux, et que l'honnêteté insoupçonnable ne soit réservée aux seuls membres du Parlement.

PALAIS-BOURBON

M. Delafosse se posera que jeudi sa question sur l'Égypte.

La commission qui avait à examiner les modifications à la loi sur la presse, adopté par le Sénat, a conclu à l'adoption de ces modifications.

Le groupe d'études a décidé que ceux de ses membres qui font partie de la Commission d'enquête insisteraient auprès de cette Commission pour qu'on constate dans le rapport le

refus opposé par certains membres de la Chambre de faire connaître les noms des députés ayant touché.

En séance, on s'occupe du budget des beaux-arts et on entame celui de l'agriculture.

SÉNAT

M. Monis dépose une proposition de loi tendant à réprimer les diffamations non précisées et les témoignages incomplets.

L'urgence est déclarée et on lève la séance.

Le Sénat se réunit aujourd'hui dans ses bureaux pour nommer la commission chargée d'examiner cette proposition.

INFORMATIONS

COMMISSION DU BUDGET

La Commission du budget a entendu les agents de change de Lyon et Marseille, au sujet du projet sur les valeurs de Bourse.

Ils ont fait observer que le projet risquait de transporter la matière imposable à l'étranger.

DUEL DÉROULÈDE-PICHON

Une rencontre à l'épée a eu lieu hier entre MM. Déroulède et Pichon, députés.

M. Pichon a reçu dans le flanc droit une blessure légère et M. Déroulède une éraflure à la joue.

COMMISSION D'ENQUÊTE

La Commission a décidé de ne faire qu'un rapport partiel, parce qu'il reste encore à examiner plusieurs affaires.

Elle s'occupera ensuite de la question des entrepreneurs, puis de la question des dénonciateurs.

QUATRE ADVERSAIRES

A la suite d'un article publié dans le *Republicain des Landes*, M. Jumel, député, a reçu dimanche, à huit heures, MM. Duval et Pascal, témoins de M. Papillaud, rédacteur à la *Libre Parole* ; à neuf heures, MM. Clermont et Breton, témoins de M. Jean Droux, de la *Libre Parole* ; à onze heures, MM. Dubois et Durocq, témoins de M. Montégut, de l'*Intransigeant* ; à une heure de l'après-midi, MM. Beaume et Pagès, témoins de M. Batz, de l'*Autorité*.

M. Jumel a constitué comme témoins MM. Lavertujon et Boissy d'Anglas.

NOUVELLE INSTRUCTION JUDICIAIRE

M. Franquemille a ouvert une nouvelle instruction judiciaire contre Cornélius Herz, Arton et consorts.

UNE PUNITION INJUSTE

Dix soldats qui, à Reims, avaient, dans une cérémonie religieuse, porté la chasse de saint Rémy sur leurs épaules, ont été, à la suite des dénonciations et réclamations de la presse radicale, condamnés à quatre jours de salle de police par le colonel du 133^e, peine portée à huit jours par le général commandant la subdivision. Ces soldats étaient des séminaristes.

MORT D'UN DÉPUTÉ

On mande de Limoges, 30 janvier, que M. Puyboyer, député de Rochechouart, vient de mourir à Cussac, dont il était le maire depuis 25 ans.

LES NOUVEAUX CARDINAUX

La cérémonie de la remise de la barrette aux archevêques de Rouen et de Tours, M^{rs} Thomas et M^{rs} Meignan, aura lieu jeudi à 10 heures et demie.

M. DE MOHRENHAIM

Quelques journaux ont annoncé que M. de Mohrenheim avait quitté Paris.

Cette nouvelle est inexacte. M. de Mohrenheim ne quittera pas Paris, et il n'a jamais cessé d'avoir la confiance du Czar.

LES CHIENS DE M. LAGUERRE

La 7^e Chambre de la Seine a rendu son jugement dans le procès en paiement d'« honoraires » intenté par M. Delbecq contre M. Georges Laguerre, député de la Seine.

M. Delbecq réclamait une année de gages à M. Laguerre pour la garde de ses douze chiens.

Le tribunal, après plaidoiries de M^{rs} Paul Morel et Coulon, l'a condamné à payer à son ancien piqueur à pied 162 francs.

M. Laguerre avait-il de quoi seulement nourrir un chien, avant d'être député ?

LES DIX POUR CENT DU DÉPUTÉ

Dans un procès qui vient de se plaider devant la Cour d'assises de Saint-Brieuc, l'avocat de la prévenue, M. Dyèvre, a fait de curieuses révélations sur le rôle joué par le député opportuniste Armez.

La prévenue, une commerçante embarrassée, s'était adressée à M. Armez qui, pour la sauver, lui prêta 55,000 francs à dix pour cent d'intérêt.

Il y a mieux : l'emprunteuse, en vue d'annuler des actes que d'autres créanciers lui avaient arrachés par violence, avait donné à M. Armez procuration en ce sens. M. Armez s'en servit, non pour obtenir ces annulations, mais pour contracter avec ces créanciers un arrangement, à la suite duquel il se substituait à eux en ce qui concerne leurs droits sur la fortune particulière de cette personne. Étrange mandataire qui s'arrange avec les adversaires de l'accusée pour la dépouiller !

L'avocat a rappelé que c'était sur un mot de M. Armez — en octobre les députés avaient encore quelque prestige — que M^{rs} G. avait été arrêtée et jetée en prison, où elle était dans l'impossibilité de préparer sa défense.

La prévenue a été acquittée par le jury : reste à savoir ce que les électeurs penseront du député au dix pour cent d'intérêt.

LE TIRAGE AU SORT A MARSEILLE

Une sanglante bagarre s'est produite, à l'Hôtel de Ville de Marseille, à l'occasion du tirage au sort. Plusieurs conscrits en état d'ivresse ayant répondu par des insultes aux invitations des gendarmes qui leur disaient de se tenir tranquilles, deux cents voyous ont pris fait et cause pour eux.

La situation s'aggravant, gendarmes et agents de police ont dû mettre sabre au clair et se défendre contre l'agression de ces forcenés. La mêlée devint bientôt générale. Une foule de nerfis assaillit la mairie.

Plusieurs gardiens ont été blessés, dont un a reçu trois coups de couteau. Le chef de la sûreté a failli être étranglé ; ce n'est qu'à grand-peine et après plusieurs arrestations que l'ordre a pu être rétabli.

UNE INFAMIE

On peut lire aujourd'hui, sur les murs de la ville de Lyon, une affiche ainsi conçue :

Vente aux enchères publiques

Le 4 février 1893, à 11 heures du matin, place Saint-Alexandre, à Lyon, il sera vendu, aux enchères publiques, divers objets saisis au Pensionnat des religieuses de Sainte-Ursule, tels que chaises, tables, mobilier scolaire, etc...

Les misérables qui sont aujourd'hui convaincus de vols pour plusieurs centaines de millions, osent encore saisir le bien des pauvres et mettre à l'encan le mobilier de pauvres religieuses ursulines, coupables de n'avoir pu, par pauvreté, payer les abominables impôts dont une loi inique les a grevées.

Il s'agissait de payer 125 francs. Les religieuses ne les avaient pas : on a saisi leur mobilier et 200 enfants qu'elles élèvent gratuitement vont se trouver sans gîte.

L'ordre est venu du ministère des finances et le décret est signé : ROUVIER, celui-là même qui est actuellement devant la Chambre des mises en accusation pour vol.

Mais le moment approche où l'on va faire rendre gorge aux infâmes !

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 30 janvier 1893.

La Bourse passe successivement par des alternatives de hausse et de baisse suivant les incidents qui se produisent ; mais les achats du comptant, alimentés par les disponibilités de janvier, contribuent très effectivement au maintien des cours.

Le 3 0/0 est à 96 72. Le 4 1/2, dont le coupon se détache le 1^{er} février, à 106.67.

La Rente Italienne reste très ferme à 90.80. Malgré l'agitation qui se produit au sujet des banques, ce fonds d'Etat conserve une faveur due à l'importance de son revenu. Les Chemins Méridionaux sont demandés à 616.25.

L'action de la Banque de France se négocie au comptant au-dessus de 3,900. Le bilan de jeudi accuse une diminution de 45 millions à l'encaisse et une rentrée de billets de 88 millions.

Le Crédit Foncier, après avoir dépassé et perdu le cours de 1,000 fr., reste à 980. Les porteurs d'actions et d'obligations se sèment plus aussi facilement d'attaques auxquelles il a été répondu par des explications basées sur les constatations des bilans mensuels qui permettent de suivre toutes les opérations de la société.

La Banque de Paris est en ferme tendance à 627. On se rend compte que son dividende de 1891 de 30 fr. est un minimum, les bénéfices de cet exercice ayant servi à parfaire l'estimation de certaines valeurs faisant partie à cette époque du portefeuille de la société.

La Société Générale a oscillé autour du cours de 470. Le dividende est assuré par la marche d'opérations qui n'ont rien d'aléatoire et représente au cours actuel un taux de capitalisation de 5.34 0/0.

Le Crédit Lyonnais est très ferme à 750.

Tous les bruits mis en circulation pour effrayer les porteurs de ses titres sont restés sans effet et personne à la Bourse ne les a pris au sérieux.

L'action du Comptoir National d'Escompte se négocie aux environs du pair. L'examen du bilan au 31 décembre dernier accuse une situation très normale, la clientèle des déposants appréciant de plus en plus l'avantage des dépôts à échéance rapportant un intérêt de 4 0/0.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran est recherchée à 306.25.

Les Immeubles de France sont en voie de regagner le terrain que la crise leur avait fait perdre sans motif.

L'action des Chalets de Commodité est en progrès à 696.25.

L'obligation 5 0/0 de la Compagnie Nationale d'Electricité est l'objet de demandes très suivies à 237.50.

Les obligations de la Société Immobilière de Tunisie se traitent au cours de 282.50 avec tendances à la hausse.

Les Chemins Economiques valent 420 fr.

Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 31 janvier 1893

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 25
SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h		+ 6°
Ce matin, à 8 h.		+ 5°
Midi,	763 ^{m/m}	+ 9°
Hausse	« ^{m/m}	
Baisse	« ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 4°

Le bal de la Société Nautique

Les bénéfices du bal de la Société Nautique se sont élevés à la somme de 430 francs qui doit être répartie entre les deux Bureaux de bienfaisance.

Patronage Saint-Joseph

Les jeunes gens du patronage Saint-Joseph de Nantilly préparent deux soirées récréatives, qu'ils donneront, la première, le dimanche 5 février, pour leurs parents, et la seconde le mardi 7, pour les souscripteurs de l'Œuvre. Ces soirées, dont la pièce principale est un drame en 3 actes, *Le Signe de la Croix*, seront agrémentées de plusieurs monologues, chansonnettes et scènes comiques, et se termineront par une comédie militaire en 1 acte : *La salle de police*.

Les personnes qui désirent assister à la soirée de dimanche peuvent dès maintenant se procurer des billets de tombola, qui leur serviront de cartes d'entrée, à la conciergerie du Patronage, rue de Fontevrauld.

Appel des dispensés

Les dispensés de l'article 23 de la loi militaire (instituteurs laïques, élèves ecclésiastiques, aspirants, licenciés, docteurs en médecine ou en droit, prix de Rome) — de la classe 1889 — seront appelés sous les drapeaux du 21 août au 27 septembre.

Les réservistes insoumis

Au nombre des lacunes de détail existant dans la loi militaire de 1889, figurait l'omission du délai d'insoumission pour les réservistes en temps de paix. L'article 73 de la loi militaire ne vise, en effet, que les jeunes soldats et les engagés volontaires. Une note ministérielle vient de combler cette lacune : elle rappelle que le délai d'insoumission des réservistes, en temps de paix, est de un mois.

La question de la tunique

L'arrivée du général Loizillon à la guerre vient de remettre sur le tapis la question de la tunique. C'est, en effet, sous la présidence du général Loizillon que le Comité de cavalerie a demandé la tunique pour les dragons, les remontes et le personnel employé à l'École de cavalerie de Saumur et à l'École préparatoire de cavalerie d'Autun.

D'autre part, on assure que lors de l'enquête ordonnée par M. de Freycinet, auprès des chefs de corps, le commandant du 1^{er} corps d'armée, le général Loizillon, se prononça en faveur de la tunique. La question est donc ouverte.

Concert à Doué-la-Fontaine

L'Union musicale de cette ville a offert un excellent concert à ses membres honoraires.

Au programme, M. et M^{me} Delpierre, artistes bien connus des amateurs nantais, M. Bagnoli, premier violon de l'Association artistique d'Angers, M. Thierry, le ténor de la Sainte-Cécile, et M. Choissard, clarinette *di primo cartello*.

M. Metzner-Leblanc tenait le piano et accompagnait les artistes qui ont obtenu le plus vif succès. M^{me} Delpierre est une disense très fine, et M. Delpierre un comique parfait dont le public de Doué gardera le meilleur souvenir.

Nos félicitations à M^{lle} Reyrollas, une Douésine dont le joli talent a charmé tout le monde, et à M. Gilloire, le sympathique chef de l'Union musicale.

Remarqués dans l'assistance toutes les notabilités de la ville et des environs : M. et M^{me} Guionis, comte et comtesse de Monti, comte de Fongerolles, M. et M^{me} Doussain, M. et M^{me} Guyard, M. Tessier, M^{lle} Bodet, M^{lle} Baillargeau, M. de Grandmaison, M. et M^{me} Mangonneau, etc., etc.

La Saint-Vincent à Fontevrauld

M. Bouchard a fait une conférence, le dimanche 22 janvier, à Fontevrauld.

Pendant deux heures, M. Bouchard a tenu

ses auditeurs sous le charme de sa parole.

Cette conférence faisait partie du programme de la fête de Saint-Vincent, patron des vignerons, et fête du Syndicat agricole et viticole de Fontevrauld, qui a été célébré avec l'entrain et la vraie satisfaction que peuvent seules donner la communauté d'intérêts et la cordialité qui président aux actes de ce modeste mais utile et prospère Syndicat.

Un instant on avait craint que l'esprit de famille qui anime cette réunion annuelle ne fût atteint par le déplacement du lieu de la fête, mais le bon sens des syndiqués a fait justice de ce petit inconvénient.

Aussi la fête, commencée le dimanche à 10 heures du matin, a pris fin seulement le lendemain à 5 heures ; et, fait à noter, pas une tête n'était échauffée, ce qui n'a pas empêché les joyeux refrains et les copieuses rasades. Nous attribuons cette sage mesure des syndiqués à la présence de tous les membres de leur famille et même de leurs serviteurs. Le chef étant en présence de tous les siens a tenu à honneur de leur donner l'exemple de la sagesse dans le plaisir.

UN MEMBRE DU SYNDICAT.

La mort de M. Uual

Un télégramme du gouverneur général de l'Indo-Chine annonce que M. Uual, résident de France au Tonkin, s'est noyé accidentellement le 22 janvier.

Le sous-secrétaire d'Etat aux colonies vient d'en informer sa veuve, qui habite Toulon, et lui a fait présenter par le maire ses compliments de condoléance.

M. Uual appartient à la famille de M. Uual, ancien magistrat à Angers.

Si nos souvenirs sont exacts, il y a quatre ou cinq ans, M. Uual avait déjà failli se noyer au Tonkin. Il avait même été sauvé par un jeune Angevin, M. André, commissaire de marine, qui reçut une médaille pour cet acte de dévouement.

L'indisposition de M^{me} Guillon

Samedi soir, à la représentation de *Sigurd*, M^{me} Guillon s'est trouvée subitement indisposée à la fin du troisième acte, juste comme le rideau tombait. Le médecin de service n'étant pas dans la salle, on est allé immédiatement chercher M. le docteur Jagot. M^{me} Guillon est revenue à elle au bout de quelques instants, et la charmante artiste a vaillamment achevé le 4^e acte. Le public l'en a récompensé en lui doublant les applaudissements.

Cahier des charges du Théâtre d'Angers

L'épreuve des trois dernières années a prouvé qu'une subvention de 60,000 fr. était indispensable, pour mener à bien l'exploitation théâtrale à Angers. Déjà cette somme avait été réclamée comme un minimum par les habitants au cours de la question.

La 2^e commission du Conseil municipal, qui élabore le cahier des charges, s'est arrêtée à ce chiffre. Parmi les modifications apportées à l'ancien cahier des charges, nous signalerons deux points :

1^o Réduction à trois représentations par semaine au lieu de quatre. Le mardi serait supprimé ;

2^o L'orchestre, comme par le passé, composé de quarante-deux musiciens, autant que possible de nationalité française.

A la séance de la commission avaient été convoqués : MM. Guillon, Morin, ancien directeur, et M. le comte de Rouaino, qui ont donné d'utiles indications.

Nous sommes de ceux qui pensons que le théâtre a d'assez grands avantages dans une ville de l'importance d'Angers pour justifier, même au point de vue populaire, de sérieux sacrifices.

Ténor engagé

Nous croyons savoir que M. Guillon a définitivement traité avec M. Jourdain, l'excellent ténor de *Sigurd*.

Le prince nihiliste Nakachidzé

On télégraphie de Nice :

« Le prince Victor Nakachidzé a comparu devant le tribunal correctionnel de Nice. On sait que le prince Nakachidzé, condamné il y a deux ans, à Paris, dans le procès des nihilistes comme détenteur d'engins explosifs, purge sa peine à Angers. Lorsqu'il fut libéré, contrevenant à un arrêté d'expulsion, il se réfugia à Nice. Arrêté au mois de décembre dernier, il vient d'être condamné à trois ans de prison pour contravention à cet arrêté d'expulsion et port d'armes prohibées. »

L'anarchiste Lutz

Le ministre de la justice a donné l'ordre de procéder à l'arrestation immédiate de l'agitateur anarchiste Lutz, condamné à Angers à deux ans de prison pour excitation au meurtre et qui, depuis deux ans, s'est réfugié à Toulon où, sous les nom de R..., il dirige une institution. Cet individu, qui n'a pas purgé sa condamnation, s'était fait remarquer par la violence des théories qu'il venait exposer dans les réunions publiques.

Lors des perquisitions qui ont suivi l'explosion du restaurant Véry, à Paris, il avait été arrêté, mais une ordonnance de non-lieu avait bientôt été rendue en sa faveur. Lutz, dit R..., qui a déjà subi cinq ou six condamnations, avait été autrefois expulsé de Belgique.

L'anarchiste Lutz ayant été condamné par défaut à une précédente session de la Cour d'assises d'Angers, a fait opposition contre cet arrêt ; il va être transféré à la prison d'Angers et sera jugé de nouveau à la prochaine session des assises de Maine-et-Loire.

27 Feuilleton de l'Écho Saumurois

MARTHE

PAR JEANNE SANDOL

Bravement elle s'est mise à l'œuvre ; secondée par le dévouement de miss Musgrove, elle obtient un succès inespéré. Sérieusement instruite, son enseignement sans pédantisme charme ses élèves et les rend dociles sans effort. Elle possède, en outre, un précieux mérite, très recherché des mères chrétiennes ; fervente catholique, elle guide les jeunes âmes qui lui sont confiées dans la voie d'une piété solide et intelligente ; bannissant toute exaltation mystique, elle affermit la foi de ces jeunes esprits destinés à subir un jour de fâcheuses influences.

Le nombre de ses élèves s'accroît de jour en jour, les relations les plus gracieuses s'établissent entre elles et quelques familles anglaises qui séjournent à Paris. La distinction de Marthe, ses manières exquises, lui ouvrent bien des portes et la font rechercher. Après avoir vécu très retirée, évitant le monde dont elle avait fait partie autrefois, mais qui l'a bien ou-

blie aujourd'hui, elle se laisse gagner par les instances dont la poursuivent les personnes de son entourage. D'ailleurs, il ne peut y avoir aucune imprudence pour elle à se départir de la conduite qu'elle s'est imposée en vivant dans la retraite : au milieu de ce monde d'étrangers, parmi ces familles de passage, elle n'a point à craindre de rencontrer des figures connues. Le Paris où s'est passée sa jeunesse n'est pas du tout celui des étrangers qu'on voit paraître et disparaître dans les quartiers élégants du Paris moderne.

XX

— Marthe, laisse-moi bien regarder dans le fond de tes yeux : peut-être y verrai-je ce quelque chose que tu me caches, car tu ne me dis pas tout... je le sens. Tu es une autre Marthe que celle dont j'ai été séparée il y a deux ans bientôt. Cette Marthe des jours passés était fière, hautaine et remplie d'un orgueil que motivait, disait-elle, sa situation de fille adoptive. Celle que je retrouve aujourd'hui est, certes, toujours digne ; mais il me semble qu'elle porte le front moins haut et qu'une pensée douloureuse le fait plier. Tu souffres, ma chérie, je le vois ; parle d'une existence inutile et luxueuse ; je te connais

trop pour le croire ; ce ne peut être le souvenir de ce coureur de dot !...

Marthe fit un mouvement. Sur sa lèvre se dessina rapidement le pli de dédain superbe qui, depuis longtemps, s'était effacé.

— Moi, ma chère Marie, regretter le luxe et la fortune !... Ah ! combien tu as raison de ne pas le croire. Je connais assez les difficultés de la vie pour savoir, hélas ! que l'argent est nécessaire, mais je sais aussi que pour satisfaire les besoins réels de l'existence, une fortune modeste suffit. Il n'en est pas de même pour les besoins factices de la vanité ; ceux-là ont des exigences dont je me sens affranchie, Dieu merci ! J'ai pu être orgueilleuse, Marie, mais vaniteuse et vaine... j'espère que non...

— Alors, chérie, tu es complètement satisfaite de ton sort ? demanda M^{me} de Larcy à la jeune fille avec une expression d'incrédulité.

— Parfaitement, répondit Marthe sur un ton qui ne permit pas à son amie d'insister.

Changeant de conversation :

— Tu sais que je me félicite d'être reçue dans ce monde d'étrangers dont tu fais partie maintenant. Une des compensations de ma

vie errante, c'est de recueillir des amis un peu partout : Anglais, Russes, Espagnols, etc. ; la carte d'Europe y passa tout entière. Eu ce moment, je suis au mieux avec lady Maulever, que j'ai retrouvée à Paris et chez laquelle tu es si bien accueillie toi-même. Là, du moins, nous pourrions nous rencontrer, puisque je dois renoncer à te voir dans les salons que tu fréquentais autrefois. Si tu n'avais miss Musgrove pour te servir de chaperon, je me mettrais à ta disposition.

Marthe sourit à l'idée de ce chaperon de vingt-deux ans.

— Je te sais gré de l'intention, ma chérie, mais je suis presque une vieille fille respectable, tandis que toi, tu es plus jeune que jamais, dit-elle en admirant la grâce et la fraîcheur de M^{me} de Larcy.

Huit jours plus tard, Marthe et son amie se trouvaient réunies dans les salons de lady Maulever. Assises à l'écart, elle causaient, lors que deux hommes, évitant la foule des invités, vinrent se réfugier non loin d'elles. L'un d'eux, le plus âgé, presque un vieillard, portait sur ses beaux traits l'empreinte d'une grande tristesse.

(A suivre.)

Ecole de Médecine d'Angers

M. Legludic vient d'être maintenu, pour une nouvelle période de trois années, dans les fonctions de directeur de l'Ecole de médecine d'Angers.

Externat des hôpitaux de Paris

Nous enregistrons, avec plaisir, de nouveaux succès obtenus par les élèves de l'Ecole de médecine d'Angers.

Quatre étudiants en médecine se sont présentés au concours d'externat des hôpitaux de Paris et ont été reçus : MM. Brio, Audiau, Chaillous et Alfred Dezanneau.

Deux sont admis dans un excellent rang : sur 322 externes nommés. M. Brio est reçu le 9^e et M. Audiau le 33^e.

Tentative de meurtre à l'hôpital de Tours

Un fait heureusement rare s'est produit à l'hospice. Un interne en médecine a failli être assommé par un malade.

Samedi soir, à la visite habituelle, M. Ribereau, interne en médecine, à la suite de menaces de la part du malade, s'était vu dans l'obligation de provoquer son renvoi.

Le malade, qui déjà s'était fait remarquer par son caractère violent, résolut alors de se venger.

Or, hier, comme M. Ribereau passait près de son lit, il lui asséna sur la tête un violent coup de bâton.

La victime de cette brutale agression a été gravement blessée sur le côté droit du front. M. le docteur Thomas lui a donné immédiatement ses soins.

Quand au malade, il n'a manifesté que le regret de n'avoir pas assommé M. Ribereau.

La fièvre typhoïde à Tours

D'après un de nos confrères, une épidémie de fièvre typhoïde sévirait en ce moment sur les soldats de la garnison. Cette semaine même, il y aurait eu plusieurs décès à l'hospice militaire.

Empoisonnement par le camphre

Jedi, à Tours, un cas curieux d'empoisonnement par le camphre s'est produit. Un jeune employé de droguerie, ayant absorbé le soir une dose de six grammes de camphre, pour se calmer les nerfs, fut pris, dans la nuit, de symptômes d'empoisonnement très violents. Il sortit de sa chambre et se mit à errer à travers les rues, en proie à une vive surexcitation et à la manie du suicide.

L'état de surexcitation ne cessa que le lendemain matin.

Grève d'électeurs

Avant-hier dimanche, on votait au Mans, ou plutôt on ne votait pas pour les élections municipales complémentaires.

Sur 3,500 électeurs, 190 votants.

Les mieux partagés des candidats ont eu de 9 à 10 voix.

Une bonne mère

On télégraphie du Mans qu'une femme habitant la rue de Gourdain, au Mans, a mis au monde quatre garçons qui, à l'heure actuelle, sont encore vivants. Suivant la formule consacrée, la mère et... les enfants se portent bien.

Un cor au pied

Bocquet, journalier à Fruges, Pas-de-Calais, s'était coupé un cor au pied avec un rasoir. La plaie s'enflamma, et le malheureux vient de succomber à la suite d'affreuses souffrances.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 30 janvier. — Eva-Lucie Lévy, rue d'Orléans.

DÉCÈS

Le 31. — Virginie Couello, sans profession, veuve de François Bouilleau, 81 ans, rue Beaurepaire.

MAISON CRÉMIEUX

27, Rue d'Orléans, Saumur

Grand choix de Draperies noires pour Habits et Redingotes sur mesure livrés en 24 heures.

Tribunal de police correctionnelle de Saumur

Audience du 27 janvier 1893

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVEAU

Quarante-quatre délits de chasse

C'est Réthoré qui commence le défilé des quarante-quatre prévenus que le ministère public a cités pour cette audience à la barre du tribunal, à peu près tous sous la même inculpation de chasse ou de colportage d'oiseaux du pays. M. le procureur de la République déclare qu'il prendra la parole une fois pour toutes dans cette affaire. Son réquisitoire élégant est presque un traité d'agriculture pratique auquel se mêle une pointe de poésie qui n'est pas faite pour nous déplaire; mais il n'a peut-être pas été suffisamment compris par ceux-là mêmes auxquels il s'adressait et qu'une répression sévère empêchera bien mieux de se livrer aux véritables massacres dont nous citerons quelques exemples.

M^e Richard, envisageant l'affaire au point de vue juridique, déclare qu'il est impossible de chasser l'alouette et d'empêcher en même temps les oiseaux du pays de venir se prendre dans les filets tendus aux premières.

Après une courte réplique du ministère public, Réthoré est condamné à 16 fr. d'amende, pour avoir essayé d'introduire en ville deux douzaines d'oiseaux, qui lui ont été saisis à l'octroi.

La femme Crouet, qui a été prise dans les mêmes conditions, est également condamnée à 16 fr. d'amende.

16 fr. d'amende au nommé Percheron, pour les mêmes faits.

25 fr. à Mercier qui a détruit dix douzaines d'oiseaux pour son compte.

Autant à Coutant qui en a détruit douze douzaines et n'en est pas à son coup d'essai.

Le sieur Pavillon, qui a chassé sans permis, arrive avec son fusil, qu'il est invité à déposer au greffe, sans préjudice d'une amende de 16 fr.

Bonnaud, de Genes, même motif, même peine.

Le sieur Morel, marchand de comestibles, est péniblement surpris de s'entendre condamner à 16 fr. d'amende pour avoir mis en vente des petits oiseaux qu'il avait achetés à des chasseurs, pour les revendre.

Lanisse, 16 fr. d'amende pour chasse aux petits oiseaux, ainsi que Chalot, puis Dureau, toujours pour le même délit.

Bougreau père et fils et Pouleau, leur domestique, Gibert et Beaufile, tous de Saumur, ont été pris d'un coup de filet par les gendarmes au moment où ils étaient à tendre les leurs à des oiseaux du pays dont ils ont fait un véritable carnage. Bougreau père, en deux jours, en a pris près de 1,500 à lui seul, ce qui, pour un propriétaire, est une drôle de façon de comprendre ses intérêts. Il est tout indigné cependant de s'entendre condamner à 50 fr. d'amende et d'être rendu civilement responsable des 16 fr. d'amende de son domestique, qu'il avait emmené avec lui.

Son fils est mis hors de cause, et ses amis Bourasseau et Gibert en sont quittes pour 16 fr. chacun.

Robert Jean et son frère Eugène, Godicheau, Hardier, Baudin, Fournier et Bouvet, cultivateurs à Artannes, sous prétexte de prendre quelques alouettes, ont détruit deux ou trois cents oiseaux du pays.

Le tribunal les condamne solidairement à 16 fr. d'amende chacun.

Sourdeau, Ogereau, Laurant, Beaufile Joseph, Guillocheau, Gauthier, Renault et Cotenceau, pris dans les mêmes conditions, ont le même sort.

Autant de Renaire, Tiroir, Bouvier et Boissier.

Puis le défilé continue individuellement par :

Maurice Jean, 16 fr. d'amende;

Soyer Louis, qui, pour deux pinsons, est pincé de 16 fr. d'amende;

Lamoureux, menuisier à Saumur, chasse sans permis : 50 fr. d'amende et confiscation du fusil;

Roger Louis, 16 fr. d'amende.

Millerand Louis a pris un lapin au gîte : 16 fr. d'amende avec bénéfice de la loi Bérenger.

Le jeune Trésorier vient rompre la monotonie de cette revue du braconnage. Ce jeune garçon, âgé de quinze ans au plus, s'avance, accompagné de son père qui s'appuie sur une arme dont le modèle inusité soulève un rire général : c'est un vieux fusil à pierre qui, vu son ancienneté, a bien pu faire les guerres de la Vendée, mais qu'on se représente mal entre les mains d'un chasseur, par ce temps de Hamerless, Shoke-Bored et Winchester.

— Que faisiez-vous avec cet instrument quand les gendarmes vous ont aperçu ? demande le président.

— Je me promenais.

— N'alliez-vous pas à la chasse ?

— Non, j'ai trouvé ce fusil et suis sorti avec, mais je n'ai pas chassé.

On se passe le fusil de mains en mains ; chacun veut contempler de près cette arme d'un autre âge, dont une épaisse couche de rouille augmente encore l'aspect vénérable.

Le tribunal, ne trouvant pas le délit suffisamment établi, renvoie le jeune délinquant des fins de la plainte, sans dépens, non sans l'engager à ne plus se promener avec son Lebel sur l'épaule.

Enfin, pour terminer, le sieur Gallet explique comment, ayant aperçu les gendarmes qui venaient à lui, il a déposé son fusil contre un sapin et pris un bâton sur son épaule. Les gendarmes lui ayant demandé la raison de ce changement de décor, il leur avoua que c'était par crainte d'être pris pour un chasseur. Quant au fusil, c'était pour se défendre contre les chemineaux, qui abondent dans le pays, qu'il était sorti avec ; mais, la main sur la conscience, il n'a jamais chassé. Malgré sa sincérité il n'en eût pas moins la série par une amende de 16 fr.

FAITS DIVERS

L'Exposition de Chicago

En prévision de l'Exposition de Chicago, il s'est construit, entre autres, dans cette ville un hôtel géant qui couvre une superficie de dix acres et compte 6,400 chambres. Cet immense caravansérail à bon marché s'appellera l'« Hôtel du dollar par jour ».

A ce sujet, disons qu'une partie des bâtiments de l'Exposition universelle s'est effondrée samedi à la suite du poids de la neige qui était accumulée sur le toit. Les dégâts s'élevaient à 100,000 dollars.

LA COULEUR DE L'AIR

Lord Deward, physicien anglais, vient de nous révéler la couleur de l'air et celle de l'oxygène.

La corporation des bijoutiers offrit 25,000 fr. au savant, qui emprisonna dans des tubes de verre, d'une solidité éprouvée, de l'air et de l'oxygène.

Les éprouvettes furent plongées dans des réfrigérants descendus à plus de 180° centigrades de froid. Les gaz se liquifièrent et se gelèrent enfin.

L'air gelé est bleuâtre, l'oxygène est bleu d'azur. Les astronomes ont déjà trouvé de très précieux renseignements sur les hautes sphères atmosphériques dans cette belle expérience.

Beaucoup de personnes que leurs occupations retiennent toute la journée hors de chez elles ne savent comment se soigner lorsqu'elles sont atteintes de rhumes, bronchites, catarrhes ou autres affections des bronches ou des poumons.

Rien de plus facile cependant que de prendre deux capsules Guyot à chaque repas et quelques morceaux de pâte Regnaud dans l'intervalle, lorsque le chatouillement de la gorge se fait sentir. Ces médicaments remplacent supérieurement les tisanes, les potions, les pastilles, etc., préconisées autrefois contre ces maladies. S'assurer que chaque flacon de capsules porte l'adresse : Maison L. FRERE, à Paris, 19, rue Jacob, 19.

Dernières Nouvelles

AU SÉNAT

Le Sénat a voté hier l'urgence en faveur d'une proposition de loi dont voici le texte :

« Quiconque, après avoir déclaré, par des discours ou des écrits rendus publics, qu'il connaît les auteurs ou les complices d'un crime ou d'un délit, ou qu'il est en possession d'indices ou de documents pouvant aider à la découverte de ces auteurs ou de ces complices, aura refusé de faire connaître à l'autorité judiciaire compétente ces auteurs ou ces complices, ou de lui communiquer ces indices ou ces documents, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 100 à 3,000 francs. »

M. FRANQUEVILLE ET ARTON

M. Clément a opéré une nouvelle saisie de documents à la banque Propper. Tous sont relatifs à Arton.

M. Franqueville a entendu M. Imbert, liquidateur de la succession de M. le baron de Reinach. Il a fait extraire de Mazas MM. Le Guay et Prévost, l'administrateur et le caissier de la Société de Dynamite, et les a interrogés longuement sur leurs rapports avec Arton.

CORNÉLIUS HERZ

Cornélius Herz a meilleur appétit. Son état s'est amélioré.

Le médecin oculiste venu de Londres l'a rassuré sur l'état de ses yeux, car il craignait de perdre la vue.

Dernière Heure

Service spécial de l'Echo Saumurois.

Paris, 31 janvier, 2 h. soir.

M. Bourgeois a annoncé au conseil des ministres de ce matin qu'il déposerait aujourd'hui à la Chambre le projet de loi réprimant les manœuvres en vue de provoquer le retrait des fonds de la caisse d'épargne et qu'il en réclamerait l'urgence.

A Rome, la censure italienne a intercepté une dépêche concernant les affaires de banque. De nouveaux scandales vont éclater. On retire en masse l'argent des caisses d'épargne. En attendant, des mandats de comparution ont été lancés contre plusieurs députés.

HAVAS.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean.

Pâtés de foies gras et Gibiers truffés des premières marques

Pâtés de foies gras truffés, terrine n° 14	1.75
— — — — — 12	3.00
— — — — — 10	4.25
— — — — — 9	5.50
— — — — — 8	7.25
— — — — — 7	10.50
— — — — — 6	14.00

Foies gras au naturel, de 4.50 à 4.75
Pâtés de foies gras de Canards, n° 10 4.25
Pâtés de foies gras truffés de Canards, n° 12 3.25
Mauviettes désossées, truffées et farcies aux foies gras 3.50
Pâtés d'Alouettes, depuis 1 fr. 25 jusqu'à 5 fr. 50
Pâtés de Grives, de Faisan, de Bécasse, de St-Hubert, depuis 2 fr. 60 à 5 fr. 50

PÂTÉS EN CROUTE SUR DEMANDE EN 24 HEURES
Truffes brossées sur choix, depuis 1 fr. la boîte.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans, et Beaurepaire, SAUMUR

ARRIVAGES

De Gibiers tous les jours

Chevreaux, Lièvres, Lapins

Perdreaux, depuis 2 fr. 75

Foies gras en terrine (marque Deschandelliers)

Le Gérant : G. JOBAUST

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 JANVIER

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
2 0/0	96 95	Banque de France	3895	1880	384	Compagnie parisienne du Gaz	524
3 0/0 amortissable	97 60	Banque d'Escompte	143	1879 3 0/0 r. à 500	471	Compagnie parisienne du Gaz	372
4 1/2 1883	106 70	Comptoir national d'Escompte	496	1879 3 0/0 r. à 500	469	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	28
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	992	1880 3 0/0 r. à 500	466	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	28
Oblig. 1855-60 3 0/0	564	Crédit Industriel et Commercial	550	1883 3 0/0 r. à 500	410 50	6 0/0 2 ^e série	28
1865 4 0/0	544	Crédit Lyonnais	755	1885 3 0/0 r. à 500	463	obligations à lots	98 50
1869 3 0/0	427	Crédit Mobilier	128 75	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		Suez 5 0/0 remboursable à 500	609
1871 3 0/0	413	Dépôts et Comptes courants	—	Est 3 0/0 anc. r. à 500	455	FONDS ÉTRANGERS	
1874 4 0/0	542	Société Générale	470	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	460	Emprunt russe 1862 5 0/0	—
1876 4 0/0	541	Est	935	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	459 75	1889 4 0/0	99 40
1886 3 0/0	417	Paris-Lyon-Méditerranée	1525	Nord 3 0/0 r. à 500	464	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} et 2 ^e série	97 75
		Midi	1317	Orléans 3 0/0 r. à 500	462	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
				Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	459 50	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	470

A VENDRE UN DOMAINE
De 60 hectares

Avec bâtiments d'habitation et d'exploitation en parfait état, à 2 kilomètres de Saumur.
S'adresser à M. GIRARD, expert, 4, rue Pavée.

A VENDRE OU A LOUER
Excellent Terrain Potager

Très bien affruié
D'une contenance de 70 ares.
Avec maison, pressoir, pompe et bassin.
Situé au Pont-Fouchard.
S'adresser à M^{me} veuve COURBALEAU, rue de Bordeaux, 40.

UN HOMME recommandable demandant place de garçon de magasin, valet de chambre ou autre.

Corsets sur Mesure
M^{me} V. CHATELAIS
Saumur, 18, Grande-Rue
CORSETS DE LUXE ET D'USAGE
Corsets Orthopédiques.

A LOUER APPARTEMENT
Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER UN JARDIN
Présentement

Situé au Pont-Fouchard.
S'adresser à M^{me} veuve GIRARD, rue Saint-Jean, 37.

A VENDRE VIN BLANC de Montsoreau, récoltes de 1891 et 1892.
S'adresser au bureau du journal.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
Le traitement ne dérange nullement le travail, il est à la portée des petites heures, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEMOINE, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Fossat, gratuites par la poste.

Imprimerie P. GODET SAUMUR
CARTES D'INVITATION POUR SOIRÉE
M E N U S
FACTURES TOUTS FORMATS
Lettres de Deuil en une heure
Demander les derniers prix.

EN VENTE HISTOIRE de SAUMUR
Pendant la Révolution
Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY
Chez tous les Libraires.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE
33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS
Fromages extra
Camembert, double crème, 0,60
Brie, véritable, 1/2 kil. 1,40
Gruyère, extra, 0,85
— Emmenthal, — 1,20
Port-Salut, de la Trappe, 1,50
Roquefort, 1,60
Hollande pâle grasse, 1,40
Choucroute de Strasbourg, 2,00
Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine
Saucisses fumées, 2 pour 0,25
Poitrine fumée, 1/2 kil. 1,40
Jambon désossé roulé, 1,50
Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Ruffec, 1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.
Crème de foies gras pour Sandwichs la boîte 1,10 et 2,25
Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.
Câteaux Lorientais, 60, 1,20 et 1,80

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS
Maison G. FISCHER, fondée en 1846.
SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR
Pillet - Bersoullé
Successor, Elève de Pleyel, Wolff et Cie
ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS
Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion
INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes
Pianista pour soirées
750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.
Saumur, imprimerie PAUL GODET.

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX								BORDEAUX — SAUMUR — PARIS							
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris			7 55		12 50	7 55	8 30	11 25							
Chartres	6		9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	1 33							
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53							
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15		5 56							
Linières-Bouton	11 29			3 17	7 49			6 6							
Vernantes	11 43			3 30	8			6 16							
Blou	11 54			3 41	8 10			6 26							
Vivry	12 2		1 28	3 49	8 17			6 33							
SAUMUR (Orl.)															
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44							
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53							
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41			7							
SAUMUR (Etat)															
(arrivée)	12 39			4 35	8 52			7 12							
(départ)	12 45	8 31		4 41	9 32			6 50							
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43			7 2							
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49			7 8							
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56			7 16							
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3	7 40							
Thouars	2 2	10 13	2 44	5 10	10	2 52	3 19	8 24							
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39		11 40							
Saintes			6 24	11 59		6 22		12 21							
Bordeaux			9 56	4 22		9 3		4 56							

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	Direct. matin	Mixte matin
Nantes d.	8 25	8 52	12 7	3 5	7 35	11 5				
Angers d.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 16	1 45	
La Ménitrie	7 10	10 49	12 27	3 42	5 20	6	10 1	1 46	2 26	
Les Rosiers	7 19	10 56	12 34	3 52	5 29	6 13				
St-Clément	7 26		12 40	3 59	5 36	6 22				
St-Martin	7 33		12 45	4 7	5 43	6 31				
Sauv. ar.	7 46	11 11	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 13	3 5	
— dt.	7 52	11 16	1 1	4 31	5 44	6 58	10 30	2 16	3 13	
Varennes	8 05	11 26	1 11	4 45	5 58	7 16				
Port-Boulet	8 20	11 35	1 21	5 1	6 1	7 34	10 50	2 28	3 47	
Langeais	8 59	11 55	1 50	5 46	6 23	8 30	11 16	3 9	4 32	
Tours arr.	9 42	12 33	2 25	6 35	7 10	9 43	11 44	4 11	5 46	
Paris arr.	4 28	4 48	9 30	11 59	11 59	5 8	10 39	10 39		

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31				
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5				
Chinon	9 4	1 5	7 29				
Chinon			7 41	4 35	9 3		
Port-Boulet			8 8	4 58	9 45		
Saumur			9 2	7 14	10 32		

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. matin	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25	
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52	
Loudun	8 42	1 39	3 35	9 36	
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15	
— (départ)	6 50	9 27	4 5	5 8	10 39
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1
Doué	7 22	9 58	5 43	5 38	11 8
Martigné	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28
Angers	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15
Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 31
le Vaudelnay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54
— (départ)	7 38	1 31	2 21	9 22	
Loudun	8 24	4 14	3 10	10 13	
Moncontour	8 56	6 10	3 43	10 44	
Poitiers	10 33	10 40	5 22	12 8	

LA FLÈCHE À SAUMUR

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
La Flèche	7 20	10 35	4 5				
Clefs	7 35	10 56	4 20				
Baugé	7 52	11 23	4 37				
Junelles	8 6	11 42	4 49				
Les Hayes	8 10		4 53				
Jumelles	8 21	12 1	5 3				
Baugé	8 32	12 24	5 16				
Clefs	8 45	12 40	5 29				
Saumur				5 30	1 22	7 30	
Vivry				5 43	1 43	7 43	
Longué				5 54	2 5	7 55	
Les Hayes				6 4		8 2	
Jumelles				6 6	2 27	8 7	
Baugé				6 20	2 53	8 22	
Clefs				6 36	3 21	8 38	
Saumur				6 49	3 39	8 50	